



## PROCÈS-VERBAL 4 novembre 2019

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 4 novembre 2019 à 20 heures et à laquelle sont présents mesdames les conseillères Carol-Sue Ash, Myriam Cabane, Monique Côté, messieurs les conseillers Daniel Bock, Tommy Desjardins et Jean-Paul Rouleau, formant quorum sous la présidence du maire François Gauthier.

Monsieur Daniel Charette, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présent.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 20,03 heures par Monsieur François Gauthier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**2019-11 #01**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 août 2019**

**2019-11 #02**

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 août 2019**

**2019-11# 03**

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 août 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019**

**2019-11# 04**

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2019 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

### **Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)**



N° de résolution  
ou annotation

## RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS

### FINANCES ET ADMINISTRATION

#### Approbation des comptes à payer 2019-11# 05

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
Et résolu

Que les prélèvements automatiques au montant de 5 908.47 \$ et les chèques numéros 10211 à 10246 totalisant un montant de 68 502.83 \$ du mois d'octobre 2019, pour un total de 74 411.30\$ soient approuvés, certains annulés.

Adoptée à l'unanimité.

#### Certificat du secrétaire-trésorier et directeur général

Je soussigné, Daniel Charette, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut ont été autorisées.

Daniel Charette, secrétaire-trésorier et directeur général

#### Nomination du vérificateur pour les travaux effectués avec la subvention TECQ 2019-11# 06

Attendu qu'une partie des travaux effectués sur la rue Saint-Pierre sont inclus à la programmation TECQ;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Que la firme Charlebois et Gratton, CPA Inc. soit nommée pour procéder à l'audit des comptes pour les travaux effectués avec la subvention TECQ

Adoptée à l'unanimité

#### Approbation du paiement pour les frais avocats services professionnel au 30 septembre 2019 2019-11# 07

Attendu la réception de deux factures de DHC avocats pour des services professionnels rendus pour la période se terminant le 30 septembre 2019;  
Facture numéro 158540 totalisant 546.86\$  
Facture numéro 158539 totalisant 4 292.94\$

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que le conseil municipal autorise le paiement des dites factures.

Adopté à l'unanimité

#### Dépôt du projet de règlement numéro 1030 relativement à la tenue des assemblées publiques



## TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE

### Dépôt du projet de règlement 1029 relativement à l'imposition d'une taxe spéciale pour la facturation des travaux à effectuer sur le chemin du Domaine-Côté

#### Achat d'un couteau à neige 2019-11# 08

Il est proposé par Daniel Bock  
Et résolu

Qu'un couteau à neige soit acheté au montant de 3 505.64\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

#### Paiement à UNIROC de la retenue sur contrat pour les travaux effectués dans Sainte-Augustine 2019-11# 09

Il est proposé par Tommy Desjardins  
Et résolu

Que le montant de 6 197.59\$, taxes en sus, représentant 5% de retenue sur le contrat soit versé à UNIROC.

Adoptée à l'unanimité

#### Mandat à la MRC de Papineau pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de deux (2) ponceaux 2019-11# 10

Attendu l'offre de service reçu de la MRC de Papineau pour l'élaboration de plans et devis pour le remplacement de deux (2) ponceaux sur la montée Aubin et le rang Sainte-Augustine;

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que le conseil municipal accepte l'offre de la MRC de Papineau pour un coût total de 5 288.16\$ tel que décrit au document 009-16-2019.

Adopté à l'unanimité

#### Embauche d'un pompier 2019-11# 11

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

Que monsieur Collin Davril soit embauché à titre de pompier

Adopté à l'unanimité



N° de résolution  
ou annotation

## **Formation des pompiers** **2019-11# 12**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier I et/ou aucun pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Papineau en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
et résolu

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Papineau

Adopté à l'unanimité



### **Remboursement des frais de cellulaires de Monsieur Mario Charron**

#### **2019-11# 13**

Attendu que Monsieur Charron utilise son cellulaire personnel dans le cadre de son travail à la municipalité;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

La somme de 70\$ mensuellement soit remise à Monsieur Charron pour l'utilisation de son cellulaire personnel.

Adopté à l'unanimité

### **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **Demande de prolongation du délai imparti par la Loi sur L'aménagement et l'urbanisme pour l'adoption des règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Papineau**

#### **2019-11# 14**

Attendu que le règlement numéro 159-2017 édictant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Papineau est entré en vigueur le 21 février 2018;

Attendu que le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Papineau doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du SADR, adopter tout règlement de concordance, conformément à l'Article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation peut prolonger, à la demande de la municipalité, un délai ou un terme que lui impartit la LAU pour l'adoption de ses règlements de concordance, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli, conformément à l'article 239 de ladite loi;

Attendu que la municipalité a commencé le processus d'adoption des règlements de concordance; mais prévoit ne pas pouvoir les adopter avant la date du deuxième anniversaire de l'entrée en vigueur du SADR de la MRC de Papineau, soit le 12 février 2020;

Attendu que la municipalité manque de ressources humaines et a connu une période de changement de conseil avec trois élections depuis novembre 2017 ainsi que le changement de directeur général et secrétaire trésorier depuis 2018 ainsi que le remplacement du responsable du service de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une prolongation du délai pour l'adoption de ses règlements de concordance à la suite de l'entrée en vigueur du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité



N° de résolution  
ou annotation

**Dossier CPTAQ : golf Héritage**

**2019-11# 15**

**Attendu que** Le club de golf Héritage a déposé une demande de renouvellement de la décision 371848 pour l'utilisation d'un terrain à des fins de champ de pratique tel qu'autorisé par la commission le 11 juillet 2012

**Attendu que** le comité consultatif agricole de la MRC de Papineau a étudié la demande le 22 octobre dernier et recommande au conseil de la MRC Papineau d'appuyer la demande

Il est proposé par Tommy Desjardins  
Et résolu

Que le conseil de Notre-Dame-De-la-Paix appuie la demande de renouvellement de l'autorisation d'utiliser un terrain à des fins de champs de pratique de golf du club de golf Héritage

Adopté à l'unanimité

**Dossier CPTAQ : Venne & Plante**

**2019-11# 16**

**Attendu que** madame Josée Plante et monsieur Stéphane Venne ont déposé une demande pour la production maraichère et fruitière sur une parcelle de 5 hectares.

**Attendu que** le projet consiste à installer aussi des plates formes pour accueillir les cyclistes et favoriser le vélotourisme ainsi qu'une maison.

Attendu que Le comité consultatif agricole de la MRC Papineau a étudié cette demande le 22 octobre dernier et recommande au conseil des Maires de la MRC Papineau d'appuyer cette demande a la commission de protection du territoire agricole du Québec

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Que le conseil de Notre-Dame-de-la-Paix appuis la demande de madame Venne et monsieur Plante pour la production maraichère et fruitière avec l'installations de plateformes pour vélotourisme et une résidence tel que présenter dans leur demande de juin 2019.

Adopté à l'unanimité

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**Demande de subvention du club La Paix d'or**

**2019-11# 17**

Attendu la réception d'une demande de subvention de la part du club La Paix D'Or`

Il est proposé par Monique Côté  
Et résolu

Que la somme de 350\$ soit versée au club La Paix d'Or.



Adopté à l'unanimité

**LOISIRS ET CULTURE**

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-11# 18**

Il est proposé par Carol-Sue Ash  
et résolu

Que la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Daniel Charette  
Directeur général et  
Secrétaire trésorier par intérim

François Gauthier, maire



N° de résolution  
ou annotation

